

<b>PRESENTS</b>		
<b>LE BIHAN</b>	Paul	<i>Président de la Commission</i>
<b>FAIVRE</b>	Alain	<i>Vice-Président de la Commission (Eau et Assainissement)</i>
<b>PRIGENT</b>	François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Déchets Ménagers)</i>
<b>CAMUS</b>	Sylvain	<i>CM, PLOULEC'H</i>
<b>FOUNTAS</b>	Guy	<i>CM, PENVENAN</i>
<b>FREMERY</b>	Bernard	<i>HENGOAT</i>
<b>GARZUEL</b>	Alain	<i>CM, LE VIEUX-MARCHE</i>
<b>GELGON</b>	Roland	<i>CM, SAINT-QUAY-PERROS</i>
<b>SALIOU</b>	Jean-François	<i>LANMERIN</i>
<b>HERLIDOU</b>	Laurent	<i>PLOUGUIEL</i>
<b>LE BESCOND</b>	Jean-François	<i>KERBORS</i>
<b>LE BRIAND</b>	Gilbert	<i>PLEUBIAN</i>
<b>LE GOAS</b>	Patricia	<i>CM, POMMERIT-JAUDY</i>
<b>LEMAIRE</b>	Jean-François	<i>PLESTIN LES GREVES</i>
<b>LESCOUARC'H</b>	Christian	<i>CM, LA ROCHE-DERRIEN</i>
<b>LIMPALAËR</b>	Jean-Yves	<i>CM, PRAT</i>
<b>MERLÉ</b>	Renaud	<i>CM, POULDOURAN</i>
<b>NICOLAS</b>	Joëlle	<i>TONQUEDEC</i>
<b>PEROCHE</b>	Michel	<i>PERROS-GUIREC</i>
<b>EXCUSES</b>		
<b>LE GALL</b>	Jean-François	<i>Conseiller en charge de la voirie</i>
<b>MERRIEN</b>	Daniel	<i>CM, CAVAN</i>
<b>PILOT</b>	René	<i>TREDUDER</i>
<b>ASSISTAIENT</b>		
<b>BALLU</b>	Julie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services Pôle Eau et Assainissement</i>
<b>GUICHARD</b>	Stéphane	<i>Directeur Eau et Assainissement</i>
<b>LE BERRE</b>	Riwal	<i>Directeur des Services Opérationnels</i>
<b>LAMANDE</b>	Anne-Laure	<i>Responsable du Service Déchets</i>

## ORDRE DU JOUR

## 1. Voirie

- proposition d'ajustement des règles des fonds de concours pour l'année 2018

## 2. Déchets ménagers :

- Conteneurs Enterrés : programme 2018
- Prestation de lavage des bacs
- Collecte des encombrants : nouveau calendrier 2018
- Calendrier collecte des déchets 2018
- Entretien et nettoyage des écopoints
- propositions d'optimisation des heures d'ouverture des déchèteries de LTC

## 3. Eau et assainissement :

- Etat d'avancement des échanges avec la DDTM sur les travaux de mises aux normes des systèmes d'assainissement
- Transfert de l'assainissement collectif de l'ex-CCPL
- Modalités de gestion des équipements d'assainissement : évolutions au 1er janvier 2018
- Tarifs 2018

## 4. Points divers.

## 1. Voirie

**Proposition d'ajustement des règles des fonds de concours pour l'année 2018**

Riwal Le Berre rappelle les règles pour l'année 2017, à savoir :

- Sur le territoire de l'ex-LTC : 2 fonds de concours (fonds de concours sur la voirie communale d'intérêt communautaire et fonds de concours sur la voirie communale) ;
- Sur le territoire de l'ex-CCHT : fonds de concours sur la voirie communale ;
- Sur le territoire de l'ex-CCPL : programme de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire.

Pour l'année 2018 et en attendant l'intégration des syndicats de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il est proposé de proroger les règles de fonds de concours voirie sur le modèle de ce qui se faisait sur le territoire de l'ex-LTC, en appliquant ces règles sur l'ensemble du territoire.

Les règles sont donc rappelées :

1. Fonds de concours sur la voirie communale d'intérêt communautaire :

Toutes les communes et tous les types de travaux sont éligibles. Une enveloppe de 50 000 € sera proposée au BP 2018.

Le schéma de la voirie d'intérêt communautaire est à définir sur les communes des pôles de Tréguier et Lézardrieux, ce schéma répond aux règles suivantes :

- Maillage des principaux centres urbanisés qui ne sont pas reliés par des voies départementales (y compris avec les communes hors territoire) ;

- Voies desservant des équipements communautaires accueillant du public et les voies internes aux espaces d'activités.

La participation est calculé en fonction du ratio mètre linéaire de voirie communale par habitant :

- de 0 à 20 ml/hab : 10 % de fonds de concours
- de 20 à 40 ml/hab : 15 % de fonds de concours
- de 40 à 60 ml/hab : 20 % de fonds de concours
- de 60 à 80 ml/hab : 25% de fonds de concours
- plus de 80 ml/hab : 30 % de fonds de concours

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le fonds de concours est de 20 % minimum.

Ci-dessous le détail du pourcentage du fond de concours pour l'ensemble des communes :

N°	Commune	Code INSEE	EPCI - 2016	Population DGF - 2016 - (Hbt)	Voirie communale - 2016 - (m)	Ratio ml/pop	% du fdc VIC
1	Berhet-Confort	22006	LTC	266	8 734	33	20
2	Camlez	22028	CCHT	963	29 395	31	20
3	Caouënnec-Lanvézéac	22030	LTC	898	22 635	25	20
4	Cavan	22034	LTC	1 525	56 004	37	15
5	Coatascorn	22041	LTC	269	20 335	76	25
6	Coatréven	22042	CCHT	524	21 417	41	20
7	Hengoat	22078	CCHT	259	17 861	69	25
8	Kerbors	22085	CCPL	458	22 428	49	20
9	Kermaria-Sulard	22090	LTC	1 079	25 907	24	15
10	La Roche-Derrien	22264	CCHT	1 097	10 732	10	10
11	Langoat	22101	CCHT	1 238	47 288	38	15
12	Lanmérin	22110	CCHT	562	13 179	23	20
13	Lanmodez	22111	CCPL	566	17 090	30	20
14	Lannion	22113	LTC	21 130	234 282	11	10
15	Lanvellec	22119	LTC	701	34 444	49	20
16	Le Vieux-Marché	22387	LTC	1 471	62 001	42	20
17	Lézardrieux	22127	CCPL	1 971	36 025	18	15
18	Loguivy-Plougras	22131	LTC	1 100	73 218	67	25
19	Louannec	22134	LTC	3 365	45 448	14	10
20	Mantallot	22141	LTC	237	6 595	28	20
21	Minihi-Tréguier	22152	CCHT	1 386	38 962	28	15
22	Penvénan	22166	CCHT	3 640	67 909	19	10
23	Perros-Guirec	22168	LTC	9 850	89 726	9	10
24	Plestin-les-Grèves	22194	LTC	4 435	105 049	24	15
25	Pleubian	22195	CCPL	3 148	76 050	24	15
26	Pleudaniel	22196	CCPL	1 066	38 231	36	15
27	Pleumeur-Bodou	22198	LTC	5 070	59 285	12	10

28	Pleumeur-Gautier	22199	CCPL	1 372	58 384	43	20
29	Plouaret	22207	LTC	2 334	82 615	35	15
30	Ploubezre	22211	LTC	3 836	77 442	20	15
31	Plougras	22217	LTC	499	42 159	84	30
32	Plougrescant	22218	CCHT	1 851	58 349	32	15
33	Plouguiel	22221	CCHT	2 024	59 274	29	15
34	Ploulec'h	22224	LTC	1 819	24 338	13	10
35	Ploumilliau	22226	LTC	2 761	84 566	31	15
36	Plounérin	22227	LTC	812	44 496	55	20
37	Plounévez-Moëdec	22228	LTC	1 625	94 865	58	20
38	Plouzélambre	22235	LTC	273	21 605	79	25
39	Plufur	22238	LTC	664	43 370	65	25
40	Pluzunet	22245	LTC	1 105	45 205	41	20
41	Pommerit-Jaudy	22247	CCHT	1 804	51 157	28	15
42	Pouldouran	22253	CCHT	184	2 603	14	20
43	Prat	22254	LTC	1 234	47 094	38	15
44	Quemperven	22257	LTC	427	21 580	51	20
45	Rospéz	22265	LTC	1 829	36 527	20	10
46	Saint-Michel-en-Grève	22319	LTC	633	18 546	29	20
47	Saint-Quay-Perros	22324	LTC	1 453	23 255	16	10
48	Tonquédec	22340	LTC	1 265	50 254	40	15
49	Trébeurden	22343	LTC	5 000	27 019	5	10
50	Trédarzec	22347	CCPL	1 265	38 850	31	15
51	Trédrez-Locquémeau	22349	LTC	1 898	33 144	17	10
52	Tréduder	22350	LTC	262	11 087	42	20
53	Trégastel	22353	LTC	3 778	27 745	7	10
54	Trégrom	22359	LTC	495	34 512	70	25
55	Tréguier	22362	CCHT	2 922	13 291	5	10
56	Trélévern	22363	LTC	1 702	24 465	14	10
57	Trémel	22366	LTC	524	26 630	51	20
58	Trévou-Tréguignec	22379	LTC	1 993	22 736	11	10
59	Trézény	22381	CCHT	393	10 147	26	20
60	Troguéry	22383	CCHT	325	9 220	28	20
	<b>Total (60)</b>			<b>118 635</b>	<b>2 546 760</b>		

## 2. Fonds de concours sur la voirie communale :

Toutes les communes de moins de 5 000 habitants (population INSEE) sont éligibles. Les communes de Lannion et de Perros-Guirec ne sont donc pas concernées.

Les travaux pris en compte sont les travaux de revêtement de chaussée et de réseaux d'eaux pluviales. Ce fond de concours est limité à deux opérations par commune et par an. Il sera proposé au BP 2018 une enveloppe de 200 000 €.

Les travaux suivants ne sont pas pris en compte :

- Travaux liés à des opérations de lotissements à l'exception des voies des lotissements assurant une fonction de transit ;
- Travaux liés à des opérations de ZAC (budget annexe) ;
- Travaux d'aménagement de bourg (zone agglomérée principale limitée par les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération) ;
- Travaux sur voies départementales ;
- Travaux d'aménagement de trottoirs ;
- Travaux de voirie et réseaux divers aux abords des bâtiments à l'exception des bâtiments à vocation économique ;
- Travaux de réseaux eaux usées, adduction en eau potable, électricité, éclairage public, téléphone et fibres optiques.

Le montant du fond de concours est de 20 % maximum du montant HT des travaux (enveloppe fermée pour l'ensemble des communes éligibles).

**La commission donne un avis favorable**

## **2. Déchets ménagers :**

---

### **A. Conteneurs Enterrés : programme 2018**

François Prigent rappelle que 26 projets ont été réceptionnés et étudiés par le service déchets. La capacité de financement du budget déchet ayant été fixée à 10 projets pour 2018, tous ne peuvent donc pas être retenus. Il rappelle également les critères de sélection, établie depuis 2012, à savoir : priorité au projet situé sur le secteur côtier ou centre bourg, si il n'y a pas de collecte sélective en porte à porte ; dans le cadre d'un projet de requalification urbaine de 30 à 50 lots, d'un secteur d'habitat collectif de 30 à 50 lots ou la création d'un éco-quartier de 30 à 50 lots. Il précise également les pré-requis techniques : la nature du sol doit être compatible avec un terrassement en déblais, l'accessibilité voirie et aérienne doit se faire avec un camion-grue de 26 tonnes, et dans la faisabilité de l'aménagement, la prise en compte des obstacles en sous-sol et aériens doivent être précisés (réseaux, câbles, remontée d'eaux, risques de submersion ...). Après analyse de l'ensemble de ces critères, il est donc proposé à la commission de retenir les projets suivants :

- Plufur, une colonne verre à la Maison des services/salle polyvalente
- Trégastel, 1 kit de 4 colonnes au parking du père éternel, en remplacement de colonnes aériennes, sur le secteur côtier et dans le cadre du réaménagement du parking
- Ploubezre, 1 kit de 4 colonnes lotissement Terra Développement, en continuité du programme de conteneurs enterrés déjà installé sur les phases précédentes
- Perros-Guirec, 1 kit de 6 colonnes boulevard Thalassa, en suppression des colonnes aériennes qui posent des risques au moment de leur collecte et en suppression du local du kerbleu qui pose des risques d'hygiène et de salubrité sur le secteur côtier
- Pleumeur-Bodou, 1 kit de 4 colonnes dans le cadre du projet de réaménagement cœur de bourg, en remplacement de colonnes aériennes et dans le cadre du réaménagement du bourg
- Trélévern, 2 kits de 4 colonnes au camping de Port l'Epine, en remplacement des colonnes aériennes, des bacs collectifs des sanitaires publics et des bacs du camping
- Kermaria-Sulard, 1 kit de 4 colonnes, dans le projet de lotissement de Pors-Bodiou

- Plouaret, 1 kit de 4 colonnes, dans le projet de réaménagement du bourg de Plouaret non-desservi en porte à porte
- Tréguier, 1 kit de 4 colonnes, dans le projet de réaménagement du port de plaisance

M Le Briand souhaite savoir pourquoi le projet de Pleubian n'a pas été retenu.

Mme Lamandé explique que le site concerné sur Pleubian a proximité des services techniques, est équipé aujourd'hui en bacs d'ordures ménagères collectifs, collectés par la BOM, et que l'ensemble du secteur est équipé en porte à porte. De fait, dans un souci d'optimisation financière et technique, on ne peut pas faire rentrer en concurrence la collecte des BOM et des GRUES, qui engendrerait une sous-utilisation des colonnes enterrées. De plus, le seul remplacement d'un écopoint n'est pas un critère uniquement recevable par rapport aux autres dossiers présentés. Mais le secteur étant nouvellement rattaché, une étude sur l'ensemble des tournées des pôles de Tréguier et de Lézardrieux est prévue en 2018, qui permettra de revoir la réorganisation et l'implantation des colonnes. A ce jour, c'est le SMITRED qui réalisait la prestation de collectes des écopoints sur le secteur de Lézardrieux, des changements seront donc à effectuer suite à cette étude.

Mme Nicolas interroge sur le développement de conteneurs enterrées ou aériennes en entrée de déchetterie.

Mme Lamandé lui répond que l'ensemble des sites qui peuvent en être équipés le sont globalement aujourd'hui, toujours sans faire rentrer en concurrence la collecte BOM et GRUE et donc engendrer une sous-utilisation de l'un vis-à-vis de l'autre. Certains sites ne peuvent être équipés en entrée de déchetterie, pour des soucis de sécurité pour l'utilisateur et la collecte.

#### **La commission donne un avis favorable**

##### **B. Prestation de lavage des bacs**

Anne-Laure Lamandé rappelle les conditions d'organisation de la prestation de lavage des bacs, déjà présentées à la précédente commission (cf support de présentation). Elle présente ensuite le chiffrage moyen pour une commune, soit 13.80 euros du bac pour un coût par campagne de 124.20 euros (soit 9 bacs). Le service logistique contactera l'ensemble des mairies à raison de deux fois par an, pour leur proposer la prestation et convenir avec eux de la liste des bacs à nettoyer. A l'issue, les communes sur lesquelles la prestation aura eu lieu, se verront adresser, pour leurs bacs d'équipement public communaux (EHPAD, ECOLE, SERVICES TECHNIQUES) la refacturation de la prestation par l'agglomération.

#### **La commission donne un avis favorable**

##### **C. Collecte des encombrants : nouveau calendrier 2018**

François Prigent présente le calendrier de collecte des encombrants 2018 et son extension aux secteurs de Tréguier et Lézardrieux. Il réprecise les règles : inscription obligatoire à la plateforme informations usagers (02 96 05 55 55), limite de 2 m3, collecte gratuite une fois par trimestre, dépôt sur la voie publique uniquement, encombrants doivent être triés et les collectes auront lieu entre 8h30 et 17h30.

Mme Le Goas demande si il n'y a pas trop de collecte et précise que du temps de Haut trégor le nombre de collecte des encombrants était moins important.

M Fèvre demande s'il est possible de diminuer le nombre de passages.

François Prigent précise qu'il s'agit d'une demande négociée au moment de l'arrivée des nouveaux territoires, qui n'ont qu'une seule déchetterie sur chaque ancienne collectivité.

Mme Lamandé précise que le marché passé avec l'AMISEP KER LANN stipule un passage par trimestre.

M Briand trouve que ce service correspond à une demande de la population qui avait été précédemment remontée en commission.

François Prigent demande que le bilan de collecte des encombrants 2017 soit réalisé et présenté à la prochaine commission.

### **La commission donne un avis favorable**

#### **D. Calendrier collecte des déchets 2018**

François Prigent explique que la distribution des calendriers de collecte sera réalisé par le service déchets auprès de l'ensemble des foyers du territoire, au cours du mois de décembre/

Tous les jours fériés seront collectés, les collectes seront assurées le jour même à l'exception du :

- Lundi 1<sup>er</sup> janvier, rattrapage prévu le samedi 6 janvier
- Mardi 1<sup>er</sup> mai, rattrapage prévu le samedi 5 mai
- Mardi 25 décembre, rattrapage prévu le samedi 29 décembre

#### **E. Entretien et nettoyage des écopoints**

François Prigent explique que du fait de l'extension de la collecte en porte à porte sur le secteur de Plestin/Plouaret, le nombre d'écopoints a été diminué et qu'à ce titre, il est proposé de ne pas reconduire les conventions de nettoyage des écopoints avec les communes de l'ex-CdC de BAC pour l'année 2018. L'entretien des colonnes de verre restantes restera à la charge des équipes de LTC, par les équipes au départ de l'atelier technique communautaire de Vieux-Marché.

#### **F. propositions d'optimisation des heures d'ouverture des déchèteries de LTC**

Anne-Laure Lamandé présente le diagnostic réalisé par le service déchet, sur l'organisation des déchetteries. En précisant que ce diagnostic est réalisé dans un contexte de contraintes budgétaires dans le cadre de la préparation du BP 2018 : d'un empreint de l'Objèterie, de diminution des soutiens financiers des éco-organismes à l'échelle nationale (changement du barème national d'éco-emballage), hausse des charges de traitement des déchets et d'une politique générale de rationalisation.

Ce diagnostic réalisé sur l'organisation des déchetteries a été réalisé sur la base des données nationales de l'ADEME, en comparaison avec les territoires voisins de GP3A et Morlaix Communauté. Ce diagnostic met en avant que le gardiennage des 13 déchetteries et de la plateforme déchets verts du Faou correspondent à un volume horaire annuel cumulé de 33 000 heures soit 21 équivalents temps pleins pour un montant global de 1 080 000 Euros. En comparaison, l'ADEME recommande un gardien pour 40 passages/heure, pour un coût global de gardiennage s'élevant à 852 300 Euros.

Cette présentation est accompagnée d'un certain nombre de cartes, jointes au présent compte-rendu.

Ce diagnostic met en avant un certain nombre d'incohérences dans la répartition des créneaux d'ouverture et l'observation des fréquentations :

- Une seule déchèterie ouverte sur le secteur sud le vendredi
- Des déchèteries en concurrence sur les créneaux d'ouverture au Nord comme au Sud
- Pleumeur-Bodou ouverte 6 jours toute l'année
- Journée continue et ouverture le dimanche matin à l'Objèterie
- Créneaux horaires d'ouverture et fermeture différents selon les déchèteries ➔ difficulté dans la lisibilité pour l'utilisateur
- Des changements d'horaires entre l'hiver et l'été qui n'apportent pas des hausses de fréquentations
- Pas de changement des créneaux horaires à Pleumeur-Gautier entre l'hiver et l'été
- Changement d'heure à Minihy-Tréguier à date fixe et pas au changement d'heure national
- Baisse moyenne de 33% de la fréquentation entre l'été et l'hiver
- Les déchèteries de Pleumeur-Bodou, Louannec et Perros-Guirec sont celles dont la zone de « chalandise » est la plus élevée
- Principe : accès à une déchèterie en 10 minutes ; seuls 4% de l'ensemble des foyers de LTC n'ont pas d'accès, il s'agit des secteurs de L'Armor à Pleubian (943 foyers), le nord de Plougrescant (628 foyers) et le Sud de Plougras et Loguivy-Plougras (73 et 20 foyers)

Ce diagnostic fait ressortir qu'avec seulement 8 déchèteries ouvertes simultanément, 96 % des habitants auraient accès en moins de 10 minutes à une déchèterie.

A titre de comparaison avec GP3A et Morlaix Communauté, le nombre d'heures d'ouvertures annuelles s'élève respectivement à :

- LTC : 25 712 d'heures d'ouvertures annuelles
- GP3A : 9 606 d'heures d'ouvertures annuelles
- Morlaix Communauté : 8 788 d'heures d'ouvertures annuelles

*Ces chiffres tiennent compte de la déchèterie de Bégard qui a été partagée pour moitié entre GP3A et LTC (soit 2340 h / 2)*

- LTC : 103 000 Habitants
- GP3A : 75 000 Habitants
- Morlaix Communauté : 67 758 Habitants

Ce qui donne comme résultat :

- LTC : 15 mn d'ouverture par habitant
- GP3A : 8 mn d'ouverture par habitant
- Morlaix Communauté : 8 mn d'ouverture par habitant

*Les passages annuels ne peuvent pas être précisés pour les structures voisines qui ne sont pas équipées en systèmes de comptage des fréquentations.*

A l'issue de ce diagnostic, François Prigent précise que deux scénarii sont présentés aux membres de la commission, et que ces deux mêmes scénarii ont déjà été présentés en bureau communautaire :

• **Scénario 1:**

- Fermeture de la plateforme déchets verts du Faou du fait d'une concurrence avec l'Objèterie et de la proximité des déchèteries de Pleumeur-Bodou, Trégastel, Trébeurden et Perros-Guirec.



- Fermeture de la déchèterie de Ploubezre du fait d'une concurrence avec l'Objèterie.
- Fermeture des déchèteries de Trébeurden et Trégastel du fait d'une concurrence entre déchèteries sur le secteur nord (secteur suréquipé en déchèteries) entraînant des fréquentations basses.
- Fermeture des déchèteries de Plounévez-Moëdec, Plestin-les-Grèves au vu des fréquentations et des travaux de mises aux normes à réaliser
- Limiter l'ouverture d'une seule déchèterie sur le secteur sud, Vieux-Marché. Possibilité de conventionner avec Morlaix Communauté pour accéder à la déchetterie de Lanmeur, pour autoriser son accès aux habitants

Ce scénarii permet une diminution annuelle du temps d'ouverture de 7564 heures au global, soit un solde de 18 148 heures d'ouverture/an et un coût de gardiennage revu à 833 588 €/an avec 13 ETP (contre 1 080 000 € actuellement), ce qui ramène à 11 mn d'ouverture par habitant (contre 15 actuellement).

- **Scénario 2:**

- Fermeture de la plateforme déchets verts du Faou du fait d'une concurrence avec l'Objèterie et de la proximité des déchèteries de Pleumeur-Bodou, Trégastel, Trébeurden et Perros-Guirec
- Fermeture de la déchèterie de Ploubezre du fait d'une concurrence avec l'Objèterie
- Appliquer le choix de Morlaix Communauté d'une ouverture par ½ journée sur les petits sites, tout en maintenant un service de proximité, ce qui permettrait d'optimiser le nombre d'ETP (*Plestin-les-Grèves, Plounévez-Moëdec, Vieux-Marché, Trégastel, Trébeurden*)
- Unifier les horaires d'ouverture et de fermeture des sites afin de faciliter leurs compréhensions par les usagers qui pourront mieux se reporter d'une déchèterie à une autre (9h-12h et 14h-18h ; 26 semaines en été et 26 semaines en hiver)

Ce scénarii permet une diminution annuelle du temps d'ouverture de 4392 heures, soit un solde de 21320 heures d'ouverture par an, pour un coût de gardiennage estimé à 918 840 euros avec 14,75 ETP (contre 1 080 000 Euros actuellement), ce qui ramène à 13 mn d'ouverture par habitant (contre 15 actuellement).

Paul Le Bihan précise qu'aucune demande de positionnement de la commission n'est réalisée ce soir, il s'agit d'une présentation. Des allers-retours en la collectivité et les communes membres de LTC seraient nécessaires en 2018 sur ce dossier.

M Garzuel s'interroge sur le bien fondé d'avoir réalisé des travaux dans les déchetteries les années passées, si maintenant le service devait diminuer voir fermer ?

François Prigent répond qu'aucune fermeture de site n'est envisagée, en dehors des sites de Ploubezre et de la plateforme déchets verts du Faou, sur lesquels, il n'y a pas eu de travaux récents. Il précise que l'Objèterie représente un investissement important et face à ce coût, on ne peut pas avoir un service sous-utilisé.

La question est posée de préciser les montants des travaux et des amortissements par déchetterie dans cette étude.

François Prigent précise que les coûts de traitement des déchets sont une part importante dans le budget de LTC et notamment les déchets verts, d'où les négociations en cours avec le SMITRED et GP3A de revoir par flux, les répartitions entre part fixe et variable.

François Prigent précise qu'une présentation sur les coûts du SMITRED sera réalisée à la prochaine commission.

Mme Le Gias précise que sur une contribution moyenne de 150 euros de TEOM pour un foyer, 40 % représentent les frais du SMITRED et 60 % les frais de LTC.

### **3. Eau et assainissement :**

---

#### **A. Etat d'avancement des échanges avec la DDTM sur les travaux de mises aux normes des systèmes d'assainissement**

L'état actuel des discussions avec la DDTM est présenté, commune par commune. Ces échanges sont fructueux, la DDTM étant dans une logique propre à faire avancer les dossiers, des solutions sont trouvées dans la plupart des cas.

Néanmoins, les éléments présentés concernent uniquement les travaux et les études sur les systèmes d'assainissement. Il conviendra de discuter avec la DDTM, au cas par cas, des dossiers d'aménagement pouvant faire l'objet de blocages du fait de l'assainissement.

La question étant de déterminer dans quelle mesure les dates de dépôts de dossiers et de réalisation des travaux peuvent contribuer à débloquer les projets d'aménagement.

#### **B. Transfert de l'assainissement collectif de l'ex-CCPL**

Les réunions avec les communes ont eu lieu entre octobre et décembre :

- Sur les aspects techniques, en présence des élus, des exploitants ou délégataires et du bureau d'études NTE
- Pour la présentation des prospectives financières, avec Yvan Pellé, du cabinet Ressources Consultants Finances.

Un rapport sera rédigé et remis aux élus de LTC, présentant un bilan de l'existant (données patrimoniales, financières...), les moyens mis en œuvre, les redevances, les programmes pluriannuels d'investissement...

Une réunion de présentation de ce rapport sera organisée.

#### **C. Modalités de gestion des équipements d'assainissement : évolutions au 1er janvier 2018**

Les principales évolutions concernent :

- La reprise par LTC de l'exploitation des installations des communes :
  - de Plouaret et Vieux-Marché (ancien SIVOM du Saint-Ethurien) suite à la fin du contrat de délégation de service public. Un audit de fin de contrat est actuellement en cours de finalisation. Le bureau d'études NTE a été mandaté pour sa réalisation.
  - de Quemperven et Pluzunet dans le cadre de l'arrêt des contrats de prestation de service. Le service des eaux se rapprochera des exploitants actuels (SAUR et SUEZ) pour organiser la transition.

#### **D. Tarifs 2018**

Les tarifs 2018 des redevances sont présentés, ceux des PFAC et autres frais de raccordement seront augmentés de 1%.

L'harmonisation des tarifs ne sera pas mise en place en 2018 mais une réflexion devra néanmoins être engagée en ce sens.

**Avis favorable**

**POUR INFORMATION :  
PROCHAINE REUNION DE COMMISSION 3  
JEUDI 11 JANVIER 2018 A 17H30**